

Ordonnance Souveraine du 12 février 1861 promulguant le traité conclu avec la France, le 2 février 1861, pour régler la situation des communes de Menton et de Roquebrune

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	12 février 1861
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 17 février 1861 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Frontières, espaces

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1861/02-12-L000001@1861.02.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Un traité, destiné à régler la situation des communes de Menton et de Roquebrune et à pourvoir aux relations à établir entre Notre Principauté et la France ayant été signé, le 2 de ce mois, par Notre Plénipotentiaire et par celui de Sa Majesté l'Empereur des Français, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris, le 11 du présent mois de février, ledit traité, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 février 1861

^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/1861/Journal-0142>